

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un mars à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Monsieur OTLINGHAUS Pascal, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. DAUNY Laura, DULONG Dominique, DURASSIER Marie-Noëlle, ENG Charles, MASSON Etienne, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, SERVANT Frédéric.

Absents excusés : MM. ANTOINE Claire pouvoir à PERINI Marie-Claire, DUCREUX Agnès pouvoir à DURASSIER Marie-Noëlle, HENRY Christine pouvoir à DULONG Dominique, TROUVÉ Mickaël pouvoir à MASSON Etienne, MOLINES Emmanuelle pouvoir à MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme DAUNY Laura.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 14 novembre 2024 est approuvé par le secrétaire de séance et Monsieur le Maire.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – 2025/01

Suite à l'élection de cinq nouveaux conseillers municipaux, il y a lieu de les inclure dans les différentes commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme les membres des commissions municipales comme suit :

Monsieur OTLINGHAUS Pascal est président d'office dans ces commissions.

Travaux : Voirie - Réseaux – Bâtiments - Espaces verts

Vice Président : REFAUVELET Gérard

Membres : DUCREUX Agnès, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire, DULONG Dominique, DURASSIER Marie-Noëlle, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc.

Urbanisme

Vice Présidente : ANTOINE Claire

Membres : DUCREUX Agnès, PERINI Marie-Claire, DULONG Dominique, REFAUVELET Gérard, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, SERVANT Dominique.

Sécurité

Vice Président : MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc

Membres : DUCREUX Agnès, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, TROUVE Mickaël.

Finance et administration

Vice Président : DULONG Dominique

Membres : DUCREUX Agnès, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc.

Loisirs – Sport - Culture

Vice Présidente : DURASSIER Marie-Noëlle

Membres : HENRY Christine, DUCREUX Agnès, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire, ANTOINE Claire, ENG Charles, REFAUVELET Gérard, SERVANT Dominique, TROUVÉ Mickaël.

Communication

Vice Présidente : DURASSIER Marie-Noëlle

Membres : HENRY Christine, DUCREUX Agnès, PERINI Marie-Claire, ANTOINE Claire, TROUVÉ Mickaël.

Affaires Scolaires et Périscolaires

Vice Présidente : DUCREUX Agnès

Membres : DULONG Dominique, ENG Charles, DAUNY Laura, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc.

Fête des Plantes

Vice Présidente : HENRY Christine

Membres : DUCREUX Agnès, MOLINES Emmanuelle, DULONG Dominique, ENG Charles, REFAUVELET Gérard, DURASSIER Marie-Noëlle, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc.

Appel d'offres

Titulaires : - REFAUVELET Gérard
- MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc
- PERINI Marie-Claire

Suppléants : - ENG Charles
- HENRY Christine
- DULONG Dominique

Village d'Avenir

Membres : ANTOINE Claire, DAUNY Laura, DUCREUX Agnès, DULONG Dominique, DURASSIER Marie-Noëlle, ENG Charles, HENRY Christine, MASSON Etienne, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, SERVANT Dominique, TROUVE Mickaël.

Cimetière (Eglise)

Membres : ANTOINE Claire, DUCREUX Agnès, DULONG Dominique, MASSON Etienne, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire.

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AUPRÈS DU SIDEAU – 2025/02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 02 février 2016, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion de notre commune au SIDEAU Moret Seine et Loing à compter du 1^{er} janvier 2017.

Suite au renouvellement de cinq conseillers municipaux, il y a lieu de remplacer les délégués pour représenter notre commune au sein du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués comme suit :

- Délégués Titulaires :

- Monsieur OTLINGHAUS Pascal
- Monsieur REFAUVELET Gérard

- Déléguées Suppléantes :

- Madame HENRY Christine
- Madame PERINI Marie-Claire

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AUPRÈS DU SIDASS – 2025/03

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 02 février 2016, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion de notre commune au SIDASS Moret Seine et Loing à compter du 1^{er} janvier 2017.

Suite au renouvellement de cinq conseillers municipaux, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par compétence pour représenter notre commune au sein du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués comme suit :

SPANC	COLLECTE	TRAITEMENT
Titulaire : PÉRINI Marie-Claire Suppléant : ANTOINE Claire	Titulaire : ANTOINE Claire Suppléant : OTLINGHAUS Pascal	Titulaire : OTLINGHAUS Pascal Suppléant : PÉRINI Marie-Claire

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AUPRES DU SYNDICAT DES INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLÈGES DE LA RÉGION DE NEMOURS – 2025/04

Suite au renouvellement de cinq conseillers municipaux, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter notre commune au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, les délégués titulaires et les délégués suppléants chargés de représenter la commune auprès du Syndicat des Installations sportives des Collèges de la Région de Nemours comme suit :

Titulaires : - ENG Charles
- REFAUVELET Gérard

Suppléants : - MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc
- TROUVÉ Mickaël

VOTE DES MEMBRES AU C.C.A.S. – 2025/05

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que le nombre de membres a été fixé par délibération du conseil municipal à 6 membres,

Par conséquent, suite au renouvellement de cinq conseillers municipaux, il y a lieu de désigner les 3 nouveaux membres au Centre Communal d'Action Sociale.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de manifester les candidatures.

Les noms de MM. DULONG Dominique, PERINI Marie-Claire, MASSON Etienne sont proposés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'**unanimité**, les 3 nouveaux membres du CCAS nommés ci-dessous :

- Monsieur DULONG Dominique
- Madame PERINI Marie-Claire
- Monsieur MASSON Etienne

RETRAIT DES DELIBERATIONS n° 2024/25, 2024/27, 2024/29 et 2024/30 – 2025/06

Par délibérations n°2024/25, 2024/27, 2024/29 et 2024/30 du 18 octobre 2024, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de délégués au sein de quatre syndicats : le syndicat mixte d'études et de programmation pour la révision du SCOT de Seine et Loing (SMEP), le syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Vallée du Loing (SMETOM), l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau sur le bassin versant

du Loing (EPAGE) et le syndicat mixte fermé des transports du Sud Seine-et-Marne (SMTS 77).

Cette délibération appelle une observation suivante de la part des services du contrôle de légalité de la Préfecture de Melun.

En effet, la Préfecture de Melun rappelle que ces syndicats sont des syndicats mixtes fermés qui sont soumis aux dispositions de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Les délibérations ne respectent pas l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales.

L'impossibilité légale pour le conseil municipal de procéder à ces désignations de délégués dès lors que la commune n'est pas membre de ces syndicats.

La Préfecture de Melun rappelle qu'il appartient au seul conseil communautaire de la communauté de communes Moret Seine et Loing de désigner ses délégués dans ces quatre syndicats, dès lors que la commune n'est pas membre de ces syndicats, mais y est représentée par la communauté de communes. Et précise que le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Conformément à la demande de la Préfecture de Seine et Marne, il convient de procéder au retrait des délibérations n°2024/25, 2024/27, 2024/29 et 2024/30 du 18 octobre 2024 concernant la désignation de délégués au sein de quatre syndicats : SMEP, SMETOM, EPAGE et SMTS 77.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retirer les délibérations n°2024/25, 2024/27, 2024/29 et 2024/30 du 18 octobre 2024.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – 2025/07

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Président : Monsieur OTLINGHAUS Pascal, Maire

Commissaires commune

M. ALEXANDRE Denis	M. JODOR Edouard
Mme ANTOINE Claire	M. LAGARDE Thomas
Mme BABILLOTTE Nathalie	M. LONÉ Michel
M. BOULLAY Serge	M. MADRE Pierre
M. DABIREAU Christophe	M. MASSIAS Pascal
Mme DARLOT Laurent	M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc
Mme DAUNY Laura	Mme PÉRINI Marie-Claire
M. DESCHAMPS Jacky	M. PÉROUX Alain
M. DULONG Dominique	Mme PORTEJOIE Lydia
Mme GARNIER Marie-Christine	M. SAINTEMARIE Alain
Mme HUDZIK Justine	M. THION Guy
M. HUYNH QUAN PHUOC Charles	M. TROUVÉ Mickaël

VOTE DE LA SUBVENTION C.C.A.S. POUR 2025 – 2025/08

Monsieur le Maire présente la subvention pour l'année 2025 pour le C.C.A.S. La Genevraye :

- Article 657363 = 7.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'attribuer la subvention ci-dessus, au C.C.A.S. La Genevraye pour l'année 2025.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Néant.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

DAUNY Laura

Pascal OTLINGHAUS